



ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA

Procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 12 septembre 2018

1. Mot de la direction

M. Patrick Courtemanche se présente et souhaite la bienvenue aux parents présents. Les membres du bureau de direction, Mélanie Samson, PEI et classes TSA, Marie-Eve Laframboise, 1^{er} cycle du secondaire, profil orientant (PO) et classes CSP, Véronique Boily, 2^e cycle du secondaire et classes DM ainsi que Julie Ducharme, gestionnaire administrative, se présentent tour à tour. M. Thérien, président sortant, présente l'ordre du jour ainsi que les différents postes disponibles.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.
Proposé par Mme Isabelle Gélinas.

3. Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2018

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.
Proposé par Mme Isabelle Gélinas.

4. Mot du président sortant

M. Yanick Thérien, président sortant, souhaite la bienvenue aux parents et fait un compte-rendu des activités de l'an dernier et des mandats reliés au conseil d'établissement.

4.1 Présentation du rapport annuel

M. Yanick Thérien présente sommairement un état des discussions, des consultations effectuées, des bons coups de l'école, des orientations, des sorties et activités présentés au CE.

4.2 Fonction du conseil d'établissement

M. Yanick Thérien présente les rôles et responsabilités des membres du conseil d'établissement et met l'accent sur l'importance de discuter des grandes orientations et de se positionner sur les différentes consultations menées par la commission scolaire en fonction de la réussite de l'élève.

4.3 Fonction du représentant au comité de parents

Mme Isabelle Gélinas présente le rôle du représentant au comité de parents et l'importance du lien entre la commission scolaire et le MEES.

5. Période de questions

Une seule question est posée à savoir de quelle façon et par qui est géré le budget de l'école. En réponse, il est mentionné que le budget de l'école est sous la responsabilité de la direction d'établissement et de la gestionnaire administrative. Le budget doit faire l'objet d'une reddition de compte au C.E. à des fins d'approbation.

6. Élections

6.1 Procédures d'élections

M. Yanick Thérien agit à titre de président d'élection et explique les modalités d'élection aux parents présents. Comme il y a trois postes en élection (deux mandats de deux ans et un mandat d'un an), chaque parent présent reçoit 3 coupons de vote.

Chaque parent intéressé est invité à se présenter comme membres du conseil d'établissement.

6.2 Élections des parents au conseil d'établissement (trois postes)

Les parents élus pour un mandat de deux ans sont :

Mme Mélanie Goulet ;
Mme Isabelle Gélinas.

Le parent élu pour un mandat d'un an est :

Mme Pénélope Longval.

M. Martin Champagne est élu comme parent substitut.

6.3 Élection du représentant au comité de parents

Mme Isabelle Gélinas est intéressée au poste de représentante au comité de parents.

Proposé par Mme Mélanie Goulet et élue à l'unanimité.

Mme Mélanie Goulet est intéressée au poste de substitut.
Mme Mélanie Goulet se propose et est élue à l'unanimité.

7. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée proposée par Mme Isabelle Gélinas à 18 h 58.

Patrick Courtemanche, Directeur